

10 GEORGE V, A. 1919

Q. L'excédent de trois pour cent est retourné ou écoulé par vous-même à l'éleveur de tête de ligne?—R. La tête de ligne nous le rembourse au prix établi des criblures.

Q. En vertu d'un arrangement conclu entre vous et les éleveurs de tête de ligne par lequel ces gens l'écoulaient pour vous. Vous pouvez vous le faire retourner si bon vous semble?—R. Oui, mais on a établi un prix fixe pour ces criblures aux têtes de lignes.

Q. Pouvez-vous fournir au comité une idée quelconque de la quantité de criblures écoulées?—R. Je ne le puis. Tout cela est de la compétence de notre bureau de Winnipeg.

Q. Pourriez-vous nous procurer ce renseignement?—R. Je le crois.

Q. Je désirerais posséder un état, à partir de votre entrée en affaires en 1912 jusqu'à aujourd'hui, sur la quantité de criblures tirée des grains?—R. Nous avons déjà eu le retour d'un certain pourcentage des criblures. J'oublie à quelle époque les commissaires du Bureau des grains ont déclaré que l'on devait nous retourner un certain pourcentage des criblures.

*Le vice-président:*

Q. Préparez votre état à partir de l'époque où vous les receviez.—R. Nous pouvons faire ce travail pour vous.

*M. Sutherland:*

Q. Vous prétendez que ces éleveurs écoulaient ces criblures sans que vous sachiez ce qu'elles devenaient?—R. Absolument.

Q. Il y a eu, un an passé ou plus, un embargo d'imposé sur l'exportation des criblures en dehors du Canada?—R. L'affaire ne nous regardait pas, vu que nous ne nous occupions pas de les garder. Nous les vendions aux têtes de lignes.

Q. Je désirerais aussi connaître le prix obtenu par vous pour ces criblures.—R. Ce prix variait avec le temps.

Q. Naturellement, et cependant le gouvernement avait l'an passé établi un prix de vente sur ces criblures?—R. Je ferai en sorte de me procurer des chiffres pour votre gouverne.

Q. Vous êtes au courant de ce fait?—R. Je n'en suis pas parfaitement au courant; c'est affaire à notre gérant de Winnipeg.

*M. Pringle:*

Q. Cependant vous pouvez nous obtenir toutes les données là-dessus?—R. Oui. En réalité je ne me suis jamais fort occupé des criblures.

*M. Davis:*

Q. Vous prétendez que quelquefois vous ne gardiez pas les criblures et que dans d'autres circonstances vous les gardiez. Pourquoi cela?—R. Il est assez difficile d'en dire la raison. Il peut arriver que vous croyiez avoir en mains trop de marchandises et que vous preniez sur vous d'en assurer l'écoulement avec la pensée que la région des lacs a suffisamment de produits pour rencontrer la demande. Il nous est arrivé fréquemment de vendre d'avance une certaine quantité de blé en entrepôt.

*M. Douglas:*

Q. Sans options?—R. Sans options.

Q. Est-ce votre intention d'établir devant le comité que vos opérations depuis 1912 ont toujours été conduites sur un pied parfaitement légitime d'achat et de vente de grains?—R. Pur échange de produits.

[M. John I. McFarland.]